



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N°57

Juillet 2018

Action

Retour sur le 14 juin 2

Vie interne

Cap sur le congrès national 3

Actualité

Panorama : Les retraités et les retraites, étude de la DREES 4-5

Dépendance

Perte d'autonomie, les dernières annonces

La perte d'autonomie en chiffres 6

Actualité

Lettre ouverte de l'UNSA Retraités au 1^{er} ministre
Qui croire ? 7

Vie pratique

Voyages à l'étranger. 8

Social

Pensions de réversion pas d'inquiétudes inutiles. 8

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

Pour renouer avec l'unité syndicale !

L'unité syndicale restera-t-elle une utopie ?

Plus que jamais, les retraité-e-s ont besoin d'être défendu-e-s avec force et conviction. Les Organisations Syndicales de retraités doivent pouvoir montrer et prouver leur détermination tout en étant force de proposition.

Pour l'UNSA Retraités, le rassemblement de toutes les OS de retraités autour d'un thème de revendication, tel la défense du pouvoir d'achat, est vivement souhaitable.

Hélas ! Il ne semble pas que ce soit de l'avis de tous.

Lors de la dernière réunion de l'inter-UCR (regroupant la CGT, FO, la CFDT, la CFTC, la CGC, la FGRFP et l'UNSA), le groupe des 9, composé de la CGT, FO, la CFTC, la CGC, la FSU, Solidaires, la FGRFP, LSR et Ensemble et Solidaires, a refusé, par la voix de FO, une fois de plus, et sans discussion possible, une proposition de rassemblement, émanant cette fois-ci de la CFDT.

Pour l'UNSA Retraités, ce comportement nuit aux intérêts des retraités et à l'image du syndicalisme dans son ensemble. Ce positionnement réactionnaire écarte toute possibilité de négociation entre les OS et ne peut qu'aboutir à une impasse pour tous.

L'UNSA Retraités aspire à une réelle entente entre toutes les OS de retraités afin qu'ensemble nous puissions convaincre les retraités et démontrer notre détermination notamment face au Gouvernement.

Alors, mettons nous tous autour d'une table avec la volonté de rassembler nos forces, de défendre ensemble l'intérêt des retraités, de démontrer l'efficacité du syndicalisme quand il est uni.



Dossier

**Les retraités
et les retraites:
Les chiffres
de la DREES
Edition 2018**

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry
93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : Unsa-retraites@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

Sommaire

« Les retraités ne sont pas des nantis, revalorisation des pensions »

Derrière cette banderole, des milliers de manifestants ont défilé à Paris entre l'Opéra et la République à l'appel de toutes les organisations syndicales.

L'UNSA Retraités qui avait appelé ses militants à participer activement à cette journée d'action, a été présente et visible dans les départements et à Paris pour l'Île de France. Les délégués départementaux ou régionaux de l'UNSA Retraités ont été reçus dans les préfectures ou par les députés avec les délégations inter syndicales.

Même mobilisation dans de nombreuses villes de France :

À Montpellier, ils étaient 500 à défiler sur l'air de la série Dallas, revisité: "Macron ton univers impitoyable glorifie la loi du plus fort".

Environ 500 personnes ont également battu le pavé à Dijon, entre 200 et 300 à Bordeaux, 600 à Toulouse, 150 à Strasbourg, 180 à Nice ou 600 à Clermont-Ferrand, 350 à Besançon, 150 à Lille, plus de 300 à Lyon, sans oublier les rassemblements qui ont eu lieu dans de nombreuses autres villes.

Les retraités de l'UNSA ont maintenu leurs revendications et réclament un traitement égalitaire avec les actifs, ce qui implique la compensation de la majoration de 1,7 point de la CSG.

Depuis des années, tous les retraités perdent du pouvoir d'achat par :

- l'accumulation de mesures fiscales,
- la multiplication des prélèvements,
- cette dernière augmentation de CSG sans compensation.

De plus, l'UNSA Retraités dénonce « un refus de dialoguer » de la part du gouvernement et demande que les retraités bénéficient d'un interlocuteur au sein du gouvernement.



Dans les cortèges, on rencontre de nombreux retraités choqués par les dernières déclarations du Président Macron.

« On met un pognon de dingue dans des minimas sociaux, les gens sont quand même pauvres. On en sort pas. Les gens qui naissent pauvres, ils restent pauvres. Ceux qui tombent pauvres, ils restent pauvres. »

- « Les déclarations quotidiennes de Macron sur les plus pauvres sont une honte, Je ne peux même plus me payer une place de cinéma par mois, témoigne une retraitée. Oui, on est « pauvres » après une vie laborieuse ! On n'a pas choisi d'être pauvres. »

D'autres témoignages :

- avoir "cotisé 40 ans" en faisant "beaucoup d'heures supplémentaires", je ne perçois que 1.000 euros par mois, je ne peux rien me permettre, je n'ai pas de voiture, pas de vacances
- "Il ne faut pas oublier que la hausse de la CSG, c'était pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés, mais sur un salaire net de 1.350 euros, l'augmentation n'est que de 2 euros, alors que pour nous, c'est 30 euros par mois en moins"
- "Nos retraites n'ont pas augmenté depuis des années. Je ne vais plus chez le coiffeur. Je n'achète plus de disques, comme j'avais l'habitude de le faire. On se prive".

Une action à l'automne prochain pourrait être envisagée pour peser sur la loi de financement de la sécurité sociale avec toujours pour revendications :

Des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat des retraités.

L'indexation des pensions de retraite sur les salaires.

Cap sur le congrès national

L'UNSA Retraités tiendra son congrès national les 18 et 19 Décembre 2018 à Paris. Cette instance se réunit tous les quatre ans. Elle est composée des membres du bureau national et des représentants des sections territoriales : 1 délégué(e) par région et 1 par département.

L'objet du congrès est double. D'une part, les participants devront adopter la résolution générale de l'UNSA Retraités.

En clair, notre feuille de route qui définira les positions et revendications pour la période 2019-2023. D'autre part, ils devront aussi élire le futur bureau national, en quelque sorte « l'assemblée nationale » du syndicat, chargé de le gérer, de défendre les retraités et de faire prendre en compte, autant que possible, nos demandes.

L'implication des retraités.

Chaque retraité(e) de l'UNSA est concerné(e) et peut s'investir dans ce temps fort de la vie syndicale. Comment ? En participant au congrès de son département (et peut-être de sa région*) qui devra se dérouler pour le 10 novembre au plus tard, date limite pour l'adoption des amendements votés dans les congrès locaux.

Les amendements, ce sont des possibilités de modifier, d'ajouter ou (et) de supprimer des parties du projet de résolution générale proposé par l'actuel bureau national.

Par rapport à notre dernier congrès en 2015, des éléments nouveaux ont été introduits ; par exemple la hausse de la CSG, la création des CDCA, l'accueil des personnes âgées en structures intermédiaires, l'absence d'une instance nationale de concertation entre syndicats et pouvoirs publics. D'autres sujets présents dans le texte de 2015, tels la fin de vie, l'action syndicale, l'engagement de l'UNSA Retraités dans l'activité européenne, doivent-ils rester en l'état ou être modifiés ?

Sur ces points et bien d'autres, la réflexion et la contribution d'un maximum de retraités sont souhaitables et indispensables pour que nous définissions collectivement au mieux nos attentes. Alors, retraités adhérents de l'UNSA, pas d'hésitation : soyez nombreux et participez activement au congrès de votre département.

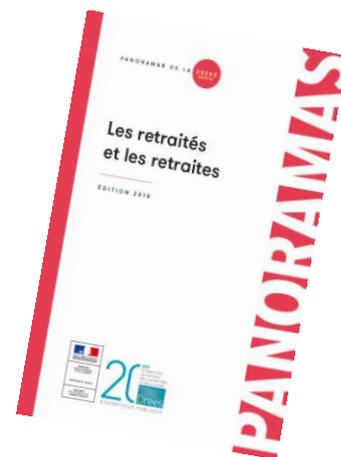


L'Auberge de jeunesse Yves Robert (Paris 18e)
où se déroulera le congrès

*si vous êtes désigné(e) par votre département.

Chaque année la DREES (Direction de la Recherche des Etudes de l'Évaluation et des Statistiques) publie un dossier sur « Les retraités et les retraites ». L'étude publiée le 16 mai 2018 s'appuie sur les données chiffrées connues à la fin de l'année 2016.

Nous avons retenu de cette étude quelques chiffres et analyses concernant le niveau de vie des retraités qui battent en brèche l'idée que les retraités actuels appartiendraient à une « génération dorée ». De quoi forger quelques argumentaires utiles dans la confrontation avec élus et décideurs...



Combien de retraités en France ?

La France comptait, fin 2016, 17.2 millions de retraités, dont 16.1 millions sont des retraités de droit direct. 52 % des retraités de droit direct étaient des femmes. 1.6 million des retraités vivent à l'étranger.

Des retraités pauvres

6.6 % des retraités, soit plus d'un million de personnes, vivent sous le seuil de pauvreté (1015 € pour une unité de consommation). Si la proportion est moindre que pour l'ensemble de la population (14.2 % sous le seuil de pauvreté), la pauvreté de ces retraités est irréversible. Dans la population des retraités, la pauvreté frappe les retraités isolés (10.6 % sous le seuil de pauvreté) et les retraités âgés en perte d'autonomie (9.6% sous le seuil de pauvreté).

Les pensions de réversion (droits dérivés) :

4.4 millions de personnes percevaient une pension de réversion fin 2016.
Les bénéficiaires sont à 89 % des femmes.
Les plus de 85 ans représentent 30 % des bénéficiaires de pensions de droit dérivé.
Parmi les bénéficiaires d'une pension de réversion sans cumul avec une autre pension on compte 96% de femmes.
596 000 personnes ne bénéficient que d'une pension de réversion.

553 000 retraités bénéficient du minimum vieillesse. Parmi eux 68 000 personnes dépendent uniquement de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, sans autre pension.

Le niveau de vie des retraités

La retraite moyenne nette s'élevait en décembre 2016 à 1294 € par mois, en évolution de 0.9 % par rapport à 2015, évolution résultant pour l'essentiel de « l'effet noria »*. Elle correspond à 66% du revenu d'activité moyen.

En 2015, le niveau de vie médian des retraités s'élève à 21 250 euros (1760 euros par mois) contre 20 300 euros (1690 euros par mois) pour l'ensemble de la population.

Pour les ménages dont l'ensemble des membres sont retraités le revenu disponible annuel s'élève à 30 580 euros contre 36 300 euros pour l'ensemble des ménages, soit 84 % du revenu disponible moyen des ménages.

*L'effet noria

On désigne par « effet noria » l'augmentation des pensions par rapport à celles des générations précédentes liée au fait que ces pensions sont étayées sur des salaires de référence plus élevées et correspondent à des carrières plus complètes.

Elles sont la conséquence d'une part d'une progression de la qualification des salariés, d'autre part de carrières beaucoup plus longues, particulièrement pour les femmes.

Un retraité âgé qui décède a une retraite souvent très inférieure à celle d'un nouveau retraité, d'où l'augmentation de la retraite moyenne.

La revalorisation des pensions individuelles

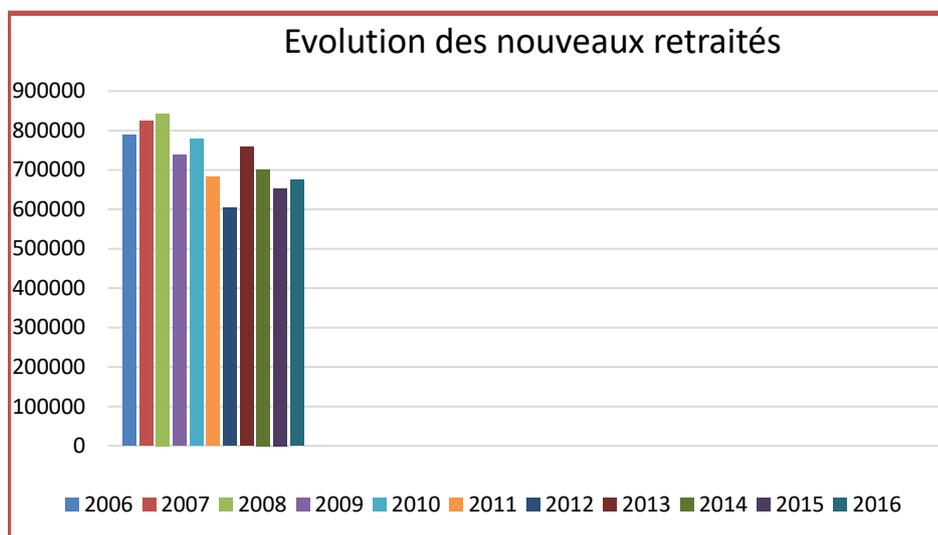
En 2016, la pension de retraite diminue de 0.6 % en euros constants.

Rapportée au revenu d'activité, la pension d'un retraité diminue au fil de la retraite. Pour un retraité non cadre né en 1932, la pension relative perçue au bout de 20 ans de retraite représente 92 % de la première pension perçue.

Les causes sont la sous-indexation temporaire des pensions par rapport à l'inflation ainsi que les décalages des dates de revalorisation.

Le profil des nouveaux retraités en 2016

En 2016, **676 000 personnes** ont liquidé pour la première fois une pension de droit direct, soit une augmentation de 3.4 % du nombre de nouveaux retraités.



La part des hommes est égale à celle des femmes parmi les nouveaux retraités.

Leur pension est supérieure de 0.3% par rapport à la pension moyenne : **1393 euros bruts en moyenne pour les nouveaux retraités** contre 1389 euros bruts pour la moyenne des pensions.

L'effet noria tend à disparaître.

Les conditions de liquidation de la retraite

Age moyen de départ à la retraite en 2016 :

En 2016, **l'âge moyen de départ à la retraite est de 61 ans et 10 mois** : 62 ans et un mois pour les femmes et 61 ans et 6 mois pour les hommes. Il a progressé de 1 an et 4 mois depuis 2010.

Le taux de retraités à 60 ans est passé de 64 % en 2010 à 30 % en 2013.

La liquidation des droits est de plus en plus tardive.

Entre 59 ans et 66 ans le taux de retraités passe 9 à 98 % pour les hommes et de 7 à 94% pour les femmes.

Cela signifie que 6% des femmes sont au travail après 66 ans.

Décote et surcote :

8.7 % des retraités du régime général, 12.7 % des retraités de la fonction publique d'Etat, 6.4 % des retraités de la CNRACL et 30, 3 % des retraités de la SNCF ont liquidé leur pension avec une décote en 2016.

14% des retraités du régime général, 29.5 % des retraités de la fonction publique d'Etat, 19.3 % des retraités de la CNRACL et 4,3 % des retraités de la SNCF ont liquidé leur pension avec une surcote en 2016.

Transition entre activité et retraite :

11 500 personnes sont en retraite progressive dont 69 % de femmes. Les bénéficiaires de ce dispositif sont âgés en moyenne de 61.5 ans.

Ce dispositif récent demeure encore marginal. Il n'est pas étendu à la Fonction Publique.

463 000 personnes, dont 42 % de femmes, **cumulent leur retraite avec une activité, soit 3.3 % des retraités**. Plus de 40 % des retraités en situation de cumul occupent un emploi de cadres ou sont indépendants.

PERTE D'AUTONOMIE : LES DERNIERES ANNONCES

Après les grèves des salariés des EHPAD et des services de soins à domicile, le 30 janvier et le 15 mars 2018, grèves que nous avons soutenues.

Après les cinq rapports publiés sur les difficultés rencontrées dans les établissements et services : Conseil de l'Age, rapport des députés Monique IBORA et Caroline FIAT, rapport du sénateur Bernard BONNE, du médiateur nommé par le Ministre Pierre RICORDEAU, du Conseil Economique Social et Environnemental.

Le Gouvernement a enfin pris les mesures d'urgence qui s'imposaient.

La déclaration de la Ministre :

Le 30 mai 2018, la Ministre des Solidarités et de la Santé Agnès BUZYN présentait sa feuille de route afin d'améliorer la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour la Ministre, « il faut répondre immédiatement aux besoins dans les établissements et à domicile, mieux structurer l'offre de soins autour des personnes, éviter les hospitalisations inutiles, soutenir les aidants, former et valoriser les professionnels, ajuster les dotations pour favoriser le développement de prises en charge pertinentes, de qualité et accessibles financièrement ».

Plus de 20 propositions concrètes qui touchent à la prévention, au parcours de santé, au maintien à domicile et au soutien aux aidants, à l'amélioration des soins et des accompagnements en établissement, à l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels...

Certaines de ces mesures nécessitent des financements dès 2018.

Le Gouvernement envisage de débloquer 143 millions d'euros sur 3 ans. C'est bien, mais très nettement insuffisant.

Enfin la Ministre annonce « l'ouverture d'un large débat associant l'ensemble des acteurs et des citoyens pour imaginer le modèle de prise en charge de l'âge et de la perte d'autonomie de demain ».

Nous sommes évidemment favorables à ce débat, et nous rappellerons nos revendications.

Mais soyons clairs, il ne peut pas y avoir d'améliorations réelles, sans argent public nouveau.

La déclaration du Président de la République :

C'est le 13 juin 2018, devant le Congrès de la Mutualité Française, que le Président de la République Emmanuel MACRON a annoncé la présentation au Parlement d'une loi consacrée à la perte d'autonomie.

Cette loi devrait être adoptée d'ici la fin 2019.

« Il nous faut construire un nouveau risque » a souligné le Président.

Ces déclarations de la Ministre et du Président vont sans aucun doute dans le bon sens. Nous participerons au débat et suivrons de près l'élaboration de la loi.

La perte d'autonomie en chiffres :

Les plus de 85 ans :

En 2017,

1.5 million de personnes

En 2050,

4.8 millions de personnes

Aujourd'hui,

1.265 0000 bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) dont 60 % vivent à leur domicile.

7573 EHPAD accueillant **608000 résidents**.

Evolution du nombre de personnes en perte d'autonomie (prévisions):

En 2030, **1.6 million** de personnes en situation de dépendance

En 2060, **2.35 millions** de personnes en situation de dépendance



Lettre ouverte de l'UNSA Retraités au Premier ministre

Le 11 juin dernier, le secrétaire général de l'UNSA Retraités, Jean-Marc Schaeffer, s'est adressé au Premier Ministre dans une Lettre ouverte.

En l'absence de tout dialogue constructif avec le gouvernement ou les parlementaires de la majorité présidentielle, ce courrier est le moyen d'exprimer à la fois la colère des retraités et leurs justes revendications :

- Revalorisation des petites retraites,
- Compensation intégrale de la majoration de CSG pour les 7.5 millions de retraités qui la subissent depuis janvier 2018,
- Revalorisation de l'ensemble des pensions au 1er octobre 2018 sur la base de l'inflation constatée entre le 31 août 2017 et le 31 août 2018,
- Ouverture de négociations pour une révision des règles de réévaluation des pensions tenant compte à la fois de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de l'évolution du salaire mensuel de base.
- Institution d'un rendez-vous annuel entre les organisations syndicales de retraités et le gouvernement pour une discussion autour de la revalorisation des pensions.

Une fois de plus, cette initiative vise à faire prendre en compte les attentes des 17 millions de retraités français, dont le sort est largement ignoré par l'actuel gouvernement.

Qui croire ?

On dit souvent qu'il convient d'utiliser les statistiques avec une grande prudence, qu'il ne faut pas s'en tenir aux conclusions qui font la une des journaux, mais qu'il est indispensable de prendre en compte les sources et la méthode utilisée pour parvenir à ces conclusions.

Deux exemples récents démontrent clairement cette nécessité :

- Deux indicateurs sur les tarifs moyens des EHPAD ont été publiés simultanément. La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) annonce un tarif médian de : 1953 euros par mois. Le magazine « 60 Millions de Consommateurs » avance : 2445 euros. Une différence de 25 %, alors que le magazine précise qu'il a utilisé la base de données du comparateur officiel géré par la CNSA.

Cette différence provient de la méthode de calcul suivie. Le tarif moyen calculé par la CNSA tient compte de l'APA (Allocation Personnalisée d'autonomie) ; c'est le reste à charge pour la personne accueillie. Alors que « 60 Millions de Consommateurs » ne tient pas compte de l'APA.

- Deuxième exemple : Début juin, le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) publiait son dernier rapport sur l'évolution et les perspectives de notre système de retraite. D'après les projections du COR, notre système de retraite pourrait retrouver un équilibre à l'horizon 2036, dans le meilleur des scénarios économiques. La Commission des Comptes de la Sécurité Sociale réunie début juin constatait que le déficit de la branche Vieillesse du régime général serait résorbé en 2019...

Comprend qui pourra....

Voyages à l'étranger

CEAM

Si vous voyagez en Europe, pensez à vous munir de votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM), ou d'en vérifier la validité si vous disposez déjà d'une CEAM.*Ce document, valable dans les pays de l'Union Européenne, ainsi qu'en Suisse, Norvège et Islande, vous dispense de l'avance des frais médicaux engagés, ou les réduit au ticket modérateur.



Dans certains cas, si vous devez faire l'avance des frais, il vous est possible d'obtenir le remboursement de ces frais auprès de l'institution gérant l'assurance maladie dans le pays de résidence. Attention : la validité de votre carte CEAM est limitée à deux ans. Assurez-vous avant votre départ à l'étranger qu'elle vous couvre pour l'intégralité de la durée de votre séjour. La carte européenne d'assurance maladie est à demander à la CPAM, ou pour les retraités de l'Education Nationale, à la MGEN qui gère le régime obligatoire d'assurance maladie des personnels d'Éducation. Elle est en général délivrée en moins de quinze jours.

Livret de famille

Si vous voyagez hors de France métropolitaine, une copie du livret de famille peut être précieuse et éviter bien des problèmes.

CNI

La Carte Nationale d'Identité (CNI) a vu sa durée de validité prolongée de cinq ans en 2014. Elle est valable 15 ans pour les personnes majeures. Toutefois, certains pays étrangers ne reconnaissent pas la validité de cette prolongation et peuvent considérer comme périmée une carte d'identité antérieure à 2008.

Dans ce cas, il est impératif de disposer d'un passeport en cours de validité si l'on doit se déplacer à l'étranger, y compris dans un pays de l'Union Européenne.



Social

Pensions de réversion : pas d'inquiétudes inutiles !

Plusieurs ministres, dont Bruno Le Maire et Agnès Buzyn, se sont exprimés sur l'avenir des pensions de réversion, qui pourraient être modifiées par la future réforme des retraites.

Si les membres du gouvernement, et même le Président de la République se sont employés à rassurer les Français sur le maintien des pensions de réversion, il n'en demeure pas moins que la perspective d'une remise à plat et d'une harmonisation des pensions de réversion peut inquiéter les bénéficiaires actuels et futurs qui sont à 90 % des femmes.

Ceux qui bénéficient de régimes de réversion plus protecteurs que la moyenne peuvent former des craintes.

Rassurons les bénéficiaires actuels. Ils conserveront l'intégralité du montant de leur pension quoi qu'il advienne. En effet, le droit français interdit toute rétroactivité d'une mesure affectant les pensions dont les droits sont acquis.

Pour les futurs bénéficiaires, la loi ne devrait entrer en vigueur qu'en 2025, et de manière progressive. Dans l'immédiat, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter inutilement, ce qui ne dispense pas les retraités et leurs organisations syndicales d'exercer une vigilance rigoureuse sur ce dossier.

Rappelons que la pension de réversion concerne 4.4 millions de personnes, à 90 % des femmes, et que près de 600 000 personnes n'ont pour toutes ressources que leur pension de réversion.